

CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

Coût des études:

- Études d'infirmier(e):
Droits d'inscription annuels, en lien avec le statut étudiant (carte d'étudiant).
- Études d'aide-soignant(e):
Formation payante.
- Aides financières: possibles, sous conditions.
 - ⇒ Bourse du Conseil Régional,
 - ⇒ Aide du Conseil Régional,
 - ⇒ Aide du Conseil Général,
 - ⇒ Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur),
 - ⇒ Autres prises en charges (ASSEDIC, FONGECIF...)

Conditions matérielles:

- 5 tenues professionnelles mises à disposition des étudiants et des élèves pendant la formation.



- **Self**, sur le site du Centre Hospitalier W. Morey.
- **Cafétéria.**

- **Hébergement:** résidence étudiante à proximité.



ACCES GEOGRAPHIQUE



L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est desservi par deux lignes de bus (réseau Chrysalis):

- Ligne 5: « Saint-Marcel - Gare »
- Ligne 10: « Place Mathias - Z.I. Sud Areva »

Navette gratuite (Communauté d'Agglomération du Grand Chalonnais): **LE POUCE** (arrêt Pont Saint-Laurent).

Gare S.N.C.F.: à 15 minutes, à pied.



**Institut de Formation
en Soins Infirmiers
du Chalonnais**

&

**Institut de Formation
Aides - Soignants**



**Centre Hospitalier William Morey
7, Quai de l'Hôpital
B.P. 120
71321 Chalon-sur-Saône**

**Tél. 03.85.44.65.72
Fax. 03.85.44.67.06**

**www.ch-chalon71.fr
mail: secretariat.ifs@ch-chalon71.fr**

PRESENTATION DE L'INSTITUT

Situé au sein du Centre Hospitalier William Morey, l'**Institut de Formation en Soins infirmiers** est un établissement public agréé par le « Ministère de la Santé ». L'**Institut de Formation Aides-Soignants** est rattaché à l'I.F.S.I.



MISSIONS

- Formation au Diplôme d'État d'Infirmier(e)
- Formation au Diplôme d'État d'Aide-soignant(e)
- Formation continue

EQUIPE PEDAGOGIQUE ET SECRETARIAT

- Une Directrice,
- 11 Cadres de Santé Formateurs,
- 1 documentaliste,
- 3 secrétaires,
- Des intervenants extérieurs: professionnels compétents dans différents domaines (médecins spécialistes, psychologues, cadres de santé, infirmier(e)s, partenaires de structures sanitaires et sociales).

FORMATIONS

Les formations se déroulent en alternance:

- Stages en secteur hospitalier, extrahospitalier, public ou privé (80 % des terrains de stage sont situés sur place et dans un rayon de 9 Km autour de Chalon-sur-Saône).
- Enseignement théorique, avec des méthodes pédagogiques actives: travaux de groupes, travaux pratiques, séminaires, voyages d'études...

MOYENS

- Salles équipées multimédias.
- Matériel de démonstration pour les travaux pratiques.
- Centre de Documentation.
- Salle informatique, avec accès Internet.



FORMATION INFIRMIERE

Conditions d'admission:

Age: 17 ans, au 31 décembre de l'année des épreuves.

Peuvent être candidats:

- Les titulaires du Baccalauréat, du Brevet de Technicien Agricole (B.T.A.) ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U.).
- Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV.
- Les élèves de terminale (sous réserve de l'obtention du diplôme préparé : Bac, B.T.A. ou D.A.E.U.).
- Les candidats non bacheliers, retenus par le jury de validation des acquis.
- Les aides-soignant(e)s, les auxiliaires de puériculture et les aides médico-psychologiques ayant 3 ans d'exercice à temps plein.
- Les titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier non validé pour l'exercice de cette profession en France.

Épreuves d'admissibilité:

- Culture générale: durée = 2 heures, notée sur 20 points.
5 questions portant sur les thèmes sanitaires et sociaux.
- Tests psychotechniques: durée = 1 heure 30, notés sur 20 points.

Épreuve d'admission:

Entretien: durée = 30 minutes, noté sur 20 points.

Finalité de la formation:

- Former un(e) infirmier(e) apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe de personnes dans le domaine préventif, curatif, de réadaptation et de réhabilitation.
- Permettre à l'infirmier(e) d'assumer chacun de ses rôles en tenant compte des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel.

Durée: 37 mois.



La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier.

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Conditions d'admission:

Age: 17 ans, au moins, à la date de l'entrée en formation.

Diplômes exigés:

Aucune condition pour se présenter à l'épreuve écrite.

Épreuve d'admissibilité:

Épreuve écrite: durée = 2 heures, notée sur 20 points.

Texte de Culture Générale et série de 10 questions.

Sont dispensés de cette épreuve:

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV.
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au niveau V
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Épreuve d'admission:

Entretien: durée = 20 minutes, noté sur 20 points.

Finalité de la formation:

- Former un(e) aide-soignant(e) apte à réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes.
- Il (elle) exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier(e).

Durée: 10 mois.



La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant.